

Résolution présentée par la délégation de la

République de Macédoine du Nord

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Toutes missions et projets spatiaux

L'Assemblée Générale,

Déplorant les inégalités sociales et économiques au niveau mondiale
et son impacte sur le climat,

Constatant des investissements de milliards de dollars injectés dans des missions
et projets spatiaux par venant d'entités privées comme publiques,

Accusant les corps, aussi bien nationaux que privés, cherchant à tirer des
profits dans une industrie aérospatiale florissante, au dépourvu de la
classe moyenne et des plus démunies,

Insistant sur l'empreinte carbone laissé par les lancements de fusés s'élevant à
200-300 tonnes de dioxyde de carbone par lancement, mais aussi du
faite que les gazs rejetés par les aéronefs restent plus de 3 ans dans
la haute l'atmosphère les rendants bien plus nuisibles pour la couche
d'ozone et l'environnement en générale,

Soutenant que l'accroissement de cette industrie, déjà néfaste pour la planète,
représenterait un danger en terme de catastrophe qui se manifestent
dans l'utilisation de carburants hautement inflammables, comme celui
des fusés, sur lesquels nous avons encore aucune législations
garantissant une sécurité indispensable,

Convaincue que le capitale gigantesque mais aussi les esprits brillants de
chercheures sont tous perdus dans l'industrie aérospatiale et seraient
bien plus utiles dans la recherche pour des technologies durables,
réellement bénéfiques pour l'environnement et l'humanité,

Décide la création d'un traité interdisant toutes nations ou corporations
d'entreprendre de la recherche dans le domaine aérospatiale

- un appel à une concentration de ressources au profit de projets
humanitaires garantissant l'approvisionnement d'eau, de nourriture et
de logements pour les populations les plus pauvres

Le texte français fait foi